



SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :
Hainaut

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Grand Rue, Face 14
Wauthem ST Paul

PROPRIETAIRE : Toussaint

Adresse : _____

DEMANDEUR : Spa L FRABEL

Adresse : 4, rue de la Fourchinee

INSTALLATEUR : 9142 Convoies

Adresse : _____

TVA ou CI : _____

DISTRIBUTEUR : ELECTRABEL (général)
Ref.: _____ Compteur n°: _____
Index : _____

Date du contrôle : 13/03/02 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant
(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (~~RPGT art 262~~) (R.F. art. 231) (Prescriptions distributeur) _____

Type d'installation : Nouvelle - ~~Extension~~ - ~~Modification~~ - ~~Temporaire~~ - ~~Renforcement~~ ; Type locaux : Marselle Construction

Début travaux : Fondations ~~avant~~ - après 1.10.81 - Installation électrique ~~avant~~ - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86 _____

Raccordement : Tension 2x220 V Protection raccordement 40 A

Câble aliment, tableau. princ. : 4 X 16 mm² Inter.gén. : type 63A/03A

Type électrode de terre : boucle - ~~barres~~ - ~~piquets~~ - ~~conducteur horizontal~~ Schéma : TT en

Nombre de tableaux : 4 ; Nombre de circuits term.: _____ ; RA : 3 Ohm; RI tot 10 MOhm

DESCRIPTION : VAR de schéma électrique

[Large handwritten signature]

Note les compteur et tableau sont réalisés en conformité le SDBan pas robotisé.

Infractions constatées et/ou notes : aucune

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 13/03/02 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.
L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le : _____

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

45-6 *[Signature]* Le directeur,